Février 2015

Contrat de Partenariat pour la réalisation du Pôle d'échange Multimodal Montpellier Sud de France

Annexe 9
Concours Publics

SNCF
RÉSEAU

ANNEXE 9. CONCOURS PUBLICS

SNCF-R verse au Titulaire des Concours publics conformément aux dispositions de l'Article 28.

La présente Annexe précise l'échéancier de versement des Concours publics et ses conditions d'actualisation et d'ajustement, ainsi que les modalités de paiement des Concours publics.

1. DIMENSIONNEMENT DES CONCOURS PUBLICS

Le montant cumulé des Concours publics (ci-après « le Montant cumulé des Concours publics ») dû par SNCF-R, sur la base d'une hypothèse d'évolution de l'indice ICapex de 4% par an, est égal à **51 516 131 Euros Hors Taxes**.

Les Concours publics sont versés au Titulaire à terme échu, mensuellement au prorata des Coûts d'investissement en euros courants hors taxes engagés par le Titulaire au titre du mois de référence.

Les Concours publics sont indexés mensuellement afin de tenir compte de l'évolution réelle de l'indice ICapex par rapport à une valeur de base de 4% par an, comme spécifié en section 3 ci-après.

2. DETERMINATION DE L'ECHEANCIER DE VERSEMENT DES CONCOURS PUBLICS

2.1 ECHEANCIER DES COUTS D'INVESTISSEMENT PAR MOIS

Tableau 1 : échéancier trimestriel des Coûts d'investissement constants engagés (Montants en euros constants hors taxes valeur septembre 2013)

Echéancier mensuel des Coûts d'investissement constants engagés (Montants en euros constants hors taxes valeur septembre 2013)			
Mois	Début du Mois	Fin du Mois	Montants en euros HT
Mois 1	1-févr.-15	28-févr.-15	3 186 770
Mois 2	1-mars-15	31-mars-15	3 550 281
Mois 3	1-avr.-15	30-avr.-15	563 287
Mois 4	1-mai-15	31-mai-15	313 703
Mois 5	1-juin-15	30-juin-15	1 103 455
Mois 6	1-juil.-15	31-juil.-15	1 306 018
Mois 7	1-août-15	31-août-15	583 787
Mois 8	1-sept.-15	30-sept.-15	279 699
Mois 9	1-oct.-15	31-oct.-15	5 778 551
Mois 10	1-nov.-15	30-nov.-15	1 903 820
Mois 11	1-déc.-15	31-déc.-15	1 934 423
Mois 12	1-janv.-16	31-janv.-16	2 284 225
Mois 13	1-févr.-16	29-févr.-16	2 304 725
Mois 14	1-mars-16	31-mars-16	2 480 719
Mois 15	1-avr.-16	30-avr.-16	2 260 471
Mois 16	1-mai-16	31-mai-16	2 776 163
Mois 17	1-juin-16	30-juin-16	2 755 663
Mois 18	1-juil.-16	31-juil.-16	2 755 663
Mois 19	1-août-16	31-août-16	2 776 163
Mois 20	1-sept.-16	30-sept.-16	2 755 663
Mois 21	1-oct.-16	31-oct.-16	2 755 663
Mois 22	1-nov.-16	30-nov.-16	2 280 971
Mois 23	1-déc.-16	31-déc.-16	2 260 471
Mois 24	1-janv.-17	31-janv.-17	2 012 874
Mois 25	1-févr.-17	28-févr.-17	2 033 374
Mois 26	1-mars-17	31-mars-17	1 699 107
Mois 27	1-avr.-17	30-avr.-17	1 699 107

Echéancier mensuel des Coûts d'investissement constants engagés (Montants en euros constants hors taxes valeur septembre 2013)			
Mois	Début du Mois	Fin du Mois	Montants en euros HT
Mois 28	1-mai-17	31-mai-17	1 472 011
Mois 29	1-juin-17	30-juin-17	1 451 511
Mois 30	1-juil.-17	31-juil.-17	1 203 914
Mois 31	1-août-17	31-août-17	1 101 526
Mois 32	1-sept.-17	30-sept.-17	833 429
Mois 33	1-oct.-17	31-oct.-17	833 429
Mois 34	1-nov.-17	30-nov.-17	4 662 942
Total			**69 953 577**

Tableau 2 : échéancier mensuel des Coûts d'investissement courants de base (Montants en euros courants hors taxes sur la base d'un indice ICapex de 4% par an)

Echéancier mensuel des Coûts d'investissement courants de base engagés (Montants en euros courants hors taxes sur la base d'un indice ICapex de 4% / an)			
Mois	Début du Mois	Fin du Mois	Montants en euros HT
Mois 1	1-févr.-15	28-févr.-15	3 369 178
Mois 2	1-mars-15	31-mars-15	3 764 807
Mois 3	1-avr.-15	30-avr.-15	599 317
Mois 4	1-mai-15	31-mai-15	334 846
Mois 5	1-juin-15	30-juin-15	1 181 756
Mois 6	1-juil.-15	31-juil.-15	1 403 209
Mois 7	1-août-15	31-août-15	629 324
Mois 8	1-sept.-15	30-sept.-15	302 522
Mois 9	1-oct.-15	31-oct.-15	6 270 261
Mois 10	1-nov.-15	30-nov.-15	2 072 713
Mois 11	1-déc.-15	31-déc.-15	2 112 831
Mois 12	1-janv.-16	31-janv.-16	2 503 219
Mois 13	1-févr.-16	29-févr.-16	2 534 112
Mois 14	1-mars-16	31-mars-16	2 736 135
Mois 15	1-avr.-16	30-avr.-16	2 501 529
Mois 16	1-mai-16	31-mai-16	3 082 135
Mois 17	1-juin-16	30-juin-16	3 069 584
Mois 18	1-juil.-16	31-juil.-16	3 079 495
Mois 19	1-août-16	31-août-16	3 112 756
Mois 20	1-sept.-16	30-sept.-16	3 100 080
Mois 21	1-oct.-16	31-oct.-16	3 110 089
Mois 22	1-nov.-16	30-nov.-16	2 582 932
Mois 23	1-déc.-16	31-déc.-16	2 567 983

Echéancier mensuel des Coûts d'investissement courants de base engagés (Montants en euros courants hors taxes sur la base d'un indice ICapex de 4% / an)			
Mois	**Début du Mois**	**Fin du Mois**	**Montants en euros HT**
Mois 24	1-janv.-17	31-janv.-17	2 294 334
Mois 25	1-févr.-17	28-févr.-17	2 325 434
Mois 26	1-mars-17	31-mars-17	1 949 010
Mois 27	1-avr.-17	30-avr.-17	1 955 513
Mois 28	1-mai-17	31-mai-17	1 699 616
Mois 29	1-juin-17	30-juin-17	1 681 539
Mois 30	1-juil.-17	31-juil.-17	1 399 208
Mois 31	1-août-17	31-août-17	1 284 482
Mois 32	1-sept.-17	30-sept.-17	975 099
Mois 33	1-oct.-17	31-oct.-17	978 248
Mois 34	1-nov.-17	30-nov.-17	5 491 445
Total			**78 054 744**

Pour chacun des deux tableaux, il est précisé que :

- Le Début du Mois 1 correspond au premier jour du mois calendaire durant lequel intervient la Date d'entrée en vigueur du Contrat ;
- La Fin du Mois n correspond au dernier jour du mois calendaire durant lequel intervient la Date contractuelle de mise à disposition du Pôle ;
- Les Coûts d'investissement courants de base du Mois i en euros sont calculés par application d'un indice ICapex égal à 4% par an aux Coûts d'investissement constants du Mois i.

2.2 ECHEANCIER DES CONCOURS PUBLICS

Tableau 3 : échéancier mensuel des Concours publics constants
(Montants en euros constants hors taxes valeur septembre 2013)

Echéancier de versement des Concours publics (Euros constants HT, 1er septembre 2013)			
Mois	Début du Mois	Fin du Mois	Montants en euros HT
Mois 1	1-févr.-15	28-févr.-15	2 103 268
Mois 2	1-mars-15	31-mars-15	2 343 185
Mois 3	1-avr.-15	30-avr.-15	371 769
Mois 4	1-mai-15	31-mai-15	207 044
Mois 5	1-juin-15	30-juin-15	728 280
Mois 6	1-juil.-15	31-juil.-15	861 972
Mois 7	1-août-15	31-août-15	385 299
Mois 8	1-sept.-15	30-sept.-15	184 601
Mois 9	1-oct.-15	31-oct.-15	3 813 844
Mois 10	1-nov.-15	30-nov.-15	1 256 521
Mois 11	1-déc.-15	31-déc.-15	1 276 719
Mois 12	1-janv.-16	31-janv.-16	1 507 589
Mois 13	1-févr.-16	29-févr.-16	1 521 119
Mois 14	1-mars-16	31-mars-16	1 637 274
Mois 15	1-avr.-16	30-avr.-16	1 491 911
Mois 16	1-mai-16	31-mai-16	1 832 268
Mois 17	1-juin-16	30-juin-16	1 818 738
Mois 18	1-juil.-16	31-juil.-16	1 818 738
Mois 19	1-août-16	31-août-16	1 832 268
Mois 20	1-sept.-16	30-sept.-16	1 818 738
Mois 21	1-oct.-16	31-oct.-16	1 818 738
Mois 22	1-nov.-16	30-nov.-16	1 505 441
Mois 23	1-déc.-16	31-déc.-16	1 491 911
Mois 24	1-janv.-17	31-janv.-17	1 328 497
Mois 25	1-févr.-17	28-févr.-17	1 342 027
Mois 26	1-mars-17	31-mars-17	1 121 411
Mois 27	1-avr.-17	30-avr.-17	1 121 411
Mois 28	1-mai-17	31-mai-17	971 527
Mois 29	1-juin-17	30-juin-17	957 997
Mois 30	1-juil.-17	31-juil.-17	794 583
Mois 31	1-août-17	31-août-17	727 007
Mois 32	1-sept.-17	30-sept.-17	550 063
Mois 33	1-oct.-17	31-oct.-17	550 063
Mois 34	1-nov.-17	30-nov.-17	3 077 542

Echéancier de versement des Concours publics (Euros constants HT, 1er septembre 2013)			
Mois	Début du Mois	Fin du Mois	Montants en euros HT
Total			**46 169 361**

Tableau 4 : échéancier mensuel des Concours publics courants de base
(Montants en euros courants hors taxes sur la base d'un indice ICapex de 4% par an)

Echéancier de versement des Concours publics courants de base (Montants en euros courants HT sur la base d'un indice ICapex de 4% par an)			
Mois	Début du Mois	Fin du Mois	Montants en euros HT
Mois 1	1-févr.-15	28-févr.-15	2 223 658
Mois 2	1-mars-15	31-mars-15	2 484 773
Mois 3	1-avr.-15	30-avr.-15	395 549
Mois 4	1-mai-15	31-mai-15	220 998
Mois 5	1-juin-15	30-juin-15	779 959
Mois 6	1-juil.-15	31-juil.-15	926 118
Mois 7	1-août-15	31-août-15	415 354
Mois 8	1-sept.-15	30-sept.-15	199 665
Mois 9	1-oct.-15	31-oct.-15	4 138 372
Mois 10	1-nov.-15	30-nov.-15	1 367 991
Mois 11	1-déc.-15	31-déc.-15	1 394 468
Mois 12	1-janv.-16	31-janv.-16	1 652 125
Mois 13	1-févr.-16	29-févr.-16	1 672 514
Mois 14	1-mars-16	31-mars-16	1 805 849
Mois 15	1-avr.-16	30-avr.-16	1 651 009
Mois 16	1-mai-16	31-mai-16	2 034 209
Mois 17	1-juin-16	30-juin-16	2 025 925
Mois 18	1-juil.-16	31-juil.-16	2 032 467
Mois 19	1-août-16	31-août-16	2 054 419
Mois 20	1-sept.-16	30-sept.-16	2 046 053
Mois 21	1-oct.-16	31-oct.-16	2 052 659
Mois 22	1-nov.-16	30-nov.-16	1 704 735
Mois 23	1-déc.-16	31-déc.-16	1 694 869
Mois 24	1-janv.-17	31-janv.-17	1 514 260
Mois 25	1-févr.-17	28-févr.-17	1 534 786
Mois 26	1-mars-17	31-mars-17	1 286 347
Mois 27	1-avr.-17	30-avr.-17	1 290 639
Mois 28	1-mai-17	31-mai-17	1 121 747
Mois 29	1-juin-17	30-juin-17	1 109 816
Mois 30	1-juil.-17	31-juil.-17	923 477
Mois 31	1-août-17	31-août-17	847 758
Mois 32	1-sept.-17	30-sept.-17	643 566

Mois 33	1-oct.-17	31-oct.-17	645 643
Mois 34	1-nov.-17	30-nov.-17	3 624 354
Total			**51 516 131**

Pour chacun des deux tableaux, il est précisé que :

- Le Début du Mois 1 correspond au premier jour du mois calendaire durant lequel intervient la Date d'entrée en vigueur du Contrat ;
- La Fin du Mois n correspond au dernier jour du mois calendaire durant lequel intervient la Date contractuelle de mise à disposition du Pôle ;

Les Concours publics courants de base du Mois i sont calculés comme 66% des Coûts d'investissement courants de base correspondants au Mois i comme indiqués au Tableau 2 ;

3. MODALITES D'INDEXATION DES CONCOURS PUBLICS

Les Concours publics dont la décomposition est fournie dans le Tableau 4 sont indexés mensuellement afin de tenir compte de la valeur réelle de l'indice ICapex correspondant au mois considéré selon la formule suivante :

$$\text{Concours publics}_i^{\text{réel}} = \text{Concours publics}_i^{\text{base}} + (\text{Capex}_i^{\text{réel}} - \text{Capex}_i^{\text{base}})$$

Il est considéré que :

- i est l'indice mensuel civil ;
- Concours publics$_i^{\text{réel}}$ correspond aux Concours publics courants du Mois i dus par SNCF-R au Titulaire ;
- Concours publics$_i^{\text{base}}$ correspond aux Concours publics courants de base du Mois i déterminés au Tableau 4 ;
- Capex$_i^{\text{réel}}$ correspond aux Coûts d'investissement du Mois i déterminés par application du dernier indice ICapex connu le mois i considéré aux Coûts d'investissement du Mois i déterminés au Tableau 1 ;
- Capex$_i^{\text{base}}$ correspond aux Coûts d'investissement courants de base du Mois i déterminés au Tableau 2.

En cas de modification de l'échéancier de versement des Concours publics dans les conditions visées à l'article 4 de la présente Annexe conduisant au versement d'échéances après la Date contractuelle de mise à disposition du Pôle, le calcul de leur indexation par application de la formule ci-dessus prendra pour hypothèse que leur versement aurait dû avoir lieu à la Date contractuelle de mise à disposition du Pôle.

L'application de la formule est prolongée au-delà du mois n jusqu'à parution des indices du mois n (la référence au mois n est le cas échéant modifiée en correspondance avec les dispositions ci-avant).

L'indice ICapex est calculé comme suit :

ICapex = 15% ING + 85% BT01

- Les indices utilisés pour le calcul de ICapex sont publiés par l'organisme public en charge de leur suivi :
  - ING : Ingénierie, ING = INGn/ING0
  - BT01 : Index national du prix du bâtiment, tous corps d'état, BT01= BT01n/BT010

- Il est précisé que pour chaque indice I (I étant ING ou BT01) :
  - I0 est l'indice publié par l'organisme public en charge de leur suivi correspondant au mois de Septembre 2013
  - In est le dernier indice I connu au mois n publié par l'organisme public en charge de leur suivi.

ICapex est mis à jour mensuellement. A l'occasion de chacune des mises à jour le Titulaire transmet à SNCF-R une note détaillant le calcul de ladite mise à jour. Cette note est transmise à SNCF-R au plus tard cinq (5) jours après le premier jour du mois considéré.

En cas de non parution, de disparition ou de changement des modalités de calcul de tout indice I, SNCF-R et le Titulaire conviennent de se rencontrer au plus vite afin d'examiner les conséquences de cette situation sur la formule de calcul de ICapex et d'en neutraliser l'impact pour le Titulaire.

4. CONDITIONS D'AJUSTEMENT DE L'ECHEANCIER DE VERSEMENT DES CONCOURS PUBLICS

4.1 CAS D'AJUSTEMENT

Le Titulaire peut procéder, à l'initiative de SNCF-R, à la mise à jour de l'échéancier de versement des Concours publics, dans les cas de figure (i) ou (ii) suivants :

(i) pour un mois donné, les Coûts d'investissement effectivement engagés ou susceptibles d'être effectivement engagés par le Titulaire sont substantiellement inférieurs ou supérieurs à leur échéancier figurant dans le Tableau des Coûts d'investissement ;

(ii) un ou plusieurs Evènement(s)-clé n'est (ou ne sont) pas respecté(s).

4.2 MODALITES D'AJUSTEMENT

Dans les cas d'ajustement visés au 4.1 ci-dessus, le Titulaire soumet à SNCF-R un rapport de mise à jour de la présente Annexe (ci-après « le Rapport de mise à jour »), dans lequel il propose :

- une mise à jour des Tableaux 1 et 2 en cohérence avec l'échéancier effectif des Coûts d'investissement engagés par le Titulaire, après prise en compte du retard ou de l'avancement dans l'exécution des travaux de réalisation du Pôle, et
- une mise à jour des Tableaux 3 et 4, par application des modalités de dimensionnement des Concours publics visées en 1 ci-dessus et en cohérence avec l'échéancier des Coûts d'investissement engagés, tel que détaillé dans les Tableaux 1 et 2 mis à jour.

Il est précisé que le Montant cumulé des Concours publics en euros constants est inchangé et reste identique au montant visé en 1 ci-dessus.

4.3 MODALITES D'ACCEPTATION PAR SNCF-R D'UN AJUSTEMENT DE L'ECHEANCIER DE VERSEMENT DES CONCOURS PUBLICS

En cas de survenance d'un cas d'ajustement de l'échéancier de versement des Concours publics visé en 4.1 ci-dessus, le Titulaire soumet à SNCF-R le Rapport de mise à jour, dans un délai de trente (30) jours à compter de la demande de mise à jour formulée par SNCF-R, SNCF-R formulant notamment ladite demande au vu du contrôle de la réalisation du Pôle organisé à l'Article 12.

Le Rapport de mise à jour est rédigé dans le respect des modalités du 4.2 ci-dessus. A ce titre, il est notamment démontré que l'ajustement envisagé de l'échéancier de versement des Concours publics n'entraînera aucune augmentation du Montant cumulé des Concours publics en euros constants.

SNCF-R dispose d'un délai de trente (30) jours, à compter de la réception du Rapport de mise à jour, pour formuler des observations sur le Rapport de mise à jour, le Titulaire étant tenu de fournir à SNCF-R toute information utile à son instruction. Faute d'avoir donné son accord exprès dans le délai de trente (30) jours précité, SNCF-R est réputé avoir refusé son accord sur la mise à jour de l'échéancier de versement des Concours publics, et l'échéancier de versement appliqué est celui admis par SNCF-R.

5. MODALITES DE PAIEMENT DES CONCOURS PUBLICS

SNCF-R doit au Titulaire chaque échéance de Concours publics le dernier jour du mois calendaire auquel elle se rapporte, à l'exception de la dernière échéance, qui est due à la Date de mise à disposition du Pôle.

La facture correspondante (augmentée de la TVA au taux applicable et le cas échéant de tout impôt ou taxe qui serait déclaré exigible à raison de leur versement) est adressée par le Titulaire à SNCF-R au plus tard quarante-cinq (45) Jours avant le terme du mois considéré, à l'exception de la première échéance de Concours publics dont la facture sera adressée à la Date d'entrée en vigueur

du Contrat, et de la dernière échéance, dont la facture sera adressée 45 jours avant la Date de mise à disposition du Pôle.

Les Concours publics sont payés au Titulaire à terme échu mensuellement jusqu'au mois n, au plus tard dans les deux jours ouvrés à compter du dernier jour ouvré de chaque mois civil, à l'exception de :

- la première échéance, dont le paiement intervient à la plus tardive des deux dates suivantes : (i) le dernier jour ouvré du mois au cours duquel intervient la Date d'entrée en vigueur et (ii) neuf (9) jours ouvrés à compter de la Date d'entrée en vigueur ;
- la dernière échéance, dont le paiement intervient à la Date de mise à disposition du Pôle.

Les paiements interviennent dans le respect de l'échéancier déterminé par application de la présente Annexe, sous réserve du respect des dates prévues pour les Evènements-clé définis à l'Annexe 3 (Calendrier de réalisation du Pôle).

En cas de non-respect d'un Evènement-clé, SNCF-R peut suspendre le paiement des Concours publics jusqu'à la réalisation dudit Evènement-clé, le paiement suspendu étant alors intégralement rattrapé au Titulaire.

En cas d'ajustement visé en 4 ci-dessus, le montant total des Concours publics en euros constants demeure inchangé.

En cas de désaccord sur le montant d'une échéance de Concours publics, le règlement est effectué sur la base provisoire des sommes admises par SNCF-R. Après fixation du montant définitif, le cas échéant après recours à l'expert visé à l'Article 45, la Partie redevable de la différence entre le montant provisionnel et le montant définitif règle à l'autre Partie le montant de cette différence.